

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la création d'une recyclerie

***Exploitation d'une recyclerie
du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)
sur le bassin de vie de Riom***

Date de lancement : Février 2022

Date de clôture : 30 avril 2022

Sommaire

Table des matières

Introduction.....	3
De quoi parle-t-on ?	3
Contexte du territoire	3
Objectifs du projet et de l'AMI	5
I Les gisements et modalités de collecte.....	6
Etude des gisements sur le territoire	6
Modalités de collecte	11
Des espaces réemploi identifiés	11
II Volet investissement.....	12
Le site de Riom.....	12
Investissements productifs nécessaires	13
Estimation des investissements.....	13
Calendrier estimatif prévisionnel.....	13
III Volet fonctionnement : de fortes ambitions	13
Objectifs en termes d'activités	13
Modèle économique en fonctionnement	15
IV Modalités de participation à l'AMI	15
Qui peut se manifester ?	15
Comment se manifester ?	15
Critères de sélection.....	16
Renseignements complémentaires.....	16

Introduction

De quoi parle-t-on ?

Le réemploi, la réutilisation et la réparation permettent d'allonger la durée d'utilisation des produits ou de leurs composants. Pour répondre à ces objectifs, les recycleries ou ressourceries collectent des biens inutilisés, les remettent en état pour les revendre d'occasion. La collecte peut s'effectuer par des dons en magasin, collecte en déchèterie ou collecte à domicile.

La collecte en déchèterie s'appuie sur des « espaces réemploi », structures situées au sein des déchèteries qui permettent de collecter des biens pour les acheminer vers les espaces de tri et de vente. Dans la mesure où l'objectif est le réemploi, la collecte de ces biens est dite « préservante ».

Contexte du territoire

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) qui porte le projet de recyclerie, sur le territoire de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, compte 121 communes, 6 établissements publics de coopération intercommunale, et s'étend au nord et à l'est de la métropole de Clermont-Ferrand. 170 000 usagers bénéficient du service de collecte du SBA.

Riom étant la ville la plus importante du territoire avec 19 861 habitants (population totale), les élus du SBA projettent la mise en place de ce projet sur son bassin de vie, dans le cadre de la réorganisation des sites de collecte et de valorisation des déchets, souhaitée dans le schéma directeur des déchèteries validé fin 2018.

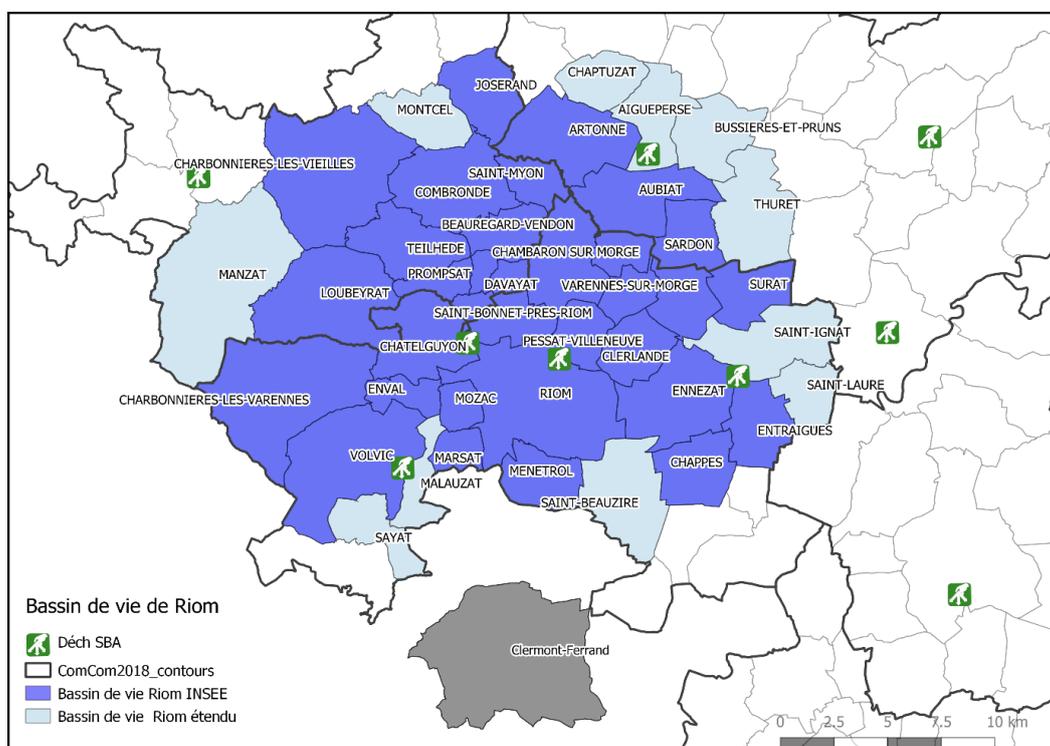


Figure 1 Carte du territoire concerné

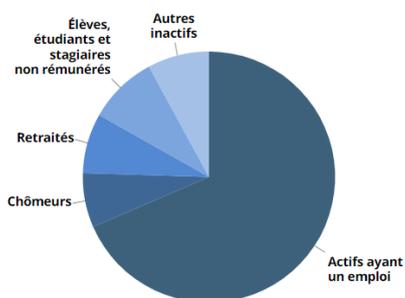
La communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans est un territoire de 68 000 habitants (en 2019) sur 31 communes situées au nord de Clermont-Ferrand. Elle s'étend de la Limagne au nord et à l'est, jusqu'à la Chaîne des Puys à l'Ouest.

Caractéristiques démographiques du territoire de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans :



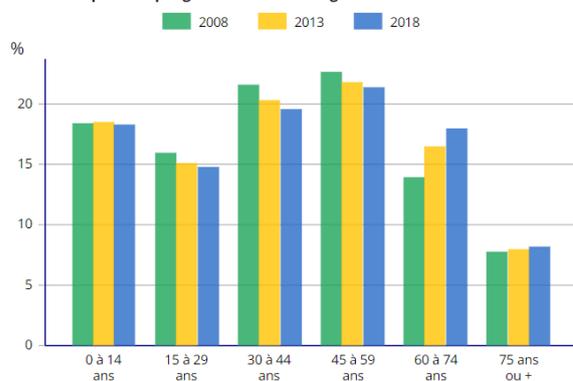
Soit un accroissement annuel moyen de 1 % par an depuis 1999

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2018



Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Population active, emploi et chômage au sens du recensement en 2018

Intercommunalité-Métropole de CA Riom Limagne et Volcans (200070753)

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2018
Ensemble	41 086	41 585	41 760
Actifs en %	72,7	74,2	75,5
Actifs ayant un emploi en %	66,5	67,4	68,5
Chômeurs en %	6,2	6,8	7,0
Inactifs en %	27,3	25,8	24,5
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,7	8,7	8,9
Retraités ou préretraités en %	10,7	9,6	7,7
Autres inactifs en %	7,9	7,6	7,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Selon le principe de hiérarchie des modes de traitement édicté à l'échelle européenne et adopté à l'échelle française (L 541-1 du code de l'environnement), la prévention et la réutilisation des déchets doivent primer devant les solutions de recyclage, de valorisation énergétique et d'élimination.

Au-delà de la gestion des déchets, la loi TEPCV invite les territoires à réduire à la source leurs déchets et à favoriser le réemploi, avec l'objectif de réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge. La loi AGEC de 2020, quant à elle, vise à faire évoluer les modes de production et de consommation vers un modèle plus circulaire.

Dans ce contexte, le SBA souhaite développer des actions de réemploi sur son territoire dans le but de réduire les déchets incinérés. Le SBA a d'ores et déjà initié des actions dans ce sens notamment au pôle de valorisation de Lezoux avec un espace réemploi, la « Tik'Bou ».

C'est donc dans le cadre de ses compétences en matière de gestion des déchets que le SBA a décidé de se doter d'un outil « recyclerie ». Le SBA a inscrit la création d'une recyclerie dans son PLPDMA.

Le SBA a confié la réalisation d'une étude de faisabilité au cabinet Auxilia et à N.M Conseil en 2020. Cette étude a abouti à plusieurs constats (voir I Les gisements et modalités de collecte).

La collectivité a fait le choix d'impliquer les acteurs locaux dans le montage du projet afin qu'ils puissent se positionner pour l'exploitation de la Recyclerie, notamment les structures de l'insertion (voir Annexe 1). Le SBA invite les acteurs à se contacter afin d'initier de premiers échanges en vue d'une future collaboration.

Objectifs du projet et de l'AMI

La création d'une recyclerie sur le territoire pourrait apporter une forte plus-value sur les dimensions suivantes : environnementale, sociale et économique. Ainsi, les projets devront poursuivre plusieurs objectifs :

- Environnemental : réduction des déchets traités au sein des déchèteries, taux de réemploi important (minimum 55%), sensibilisation à la consommation responsable...
- Social : augmentation de l'offre d'emplois en insertion sur le territoire, gains potentiels de pouvoir d'achat, lieu d'échanges et de convivialité...
- Economique : création d'emplois pérennes, réduction des coûts liés à la gestion des déchets, formation à des métiers d'avenir...

Le présent AMI vise tout d'abord à exposer le cadre du projet à toute structure souhaitant candidater pour son montage et son exploitation. Il permet au Syndicat du Bois de l'Aumône de fixer un « champ des possibles » aux porteurs de projet, avec des règles du jeu, en exposant clairement ses attentes.

Toutefois, les porteurs de projet sont invités à faire preuve d'audace et d'imagination pour une exploitation réussie de l'activité. Ainsi, sous réserve de satisfaction des objectifs du

Syndicat du Bois de l'Aumône explicités dans ce document, toute adaptation du modèle économique ou toute innovation sont les bienvenues.

L'AMI permet d'identifier le ou les porteurs de projet avec le(s)quel(s) construire une modalité de soutien, en fonction des projets qui auront émergé.

En tout état de cause, l'attention des candidats susceptibles de se manifester est attirée sur le fait qu'aucune indemnité ne sera octroyée si aucune suite n'est donnée à l'issue du présent AMI.

I Les gisements et modalités de collecte

Etude des gisements sur le territoire

L'étude des gisements en déchèterie révèle un bon potentiel sur le territoire du bassin de vie de Riom.

Lors de la caractérisation, avant le dépôt dans la benne, les objets réemployables DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement, TLC (Textiles, Linge de maison et Chaussures), DEEE (Déchet d'Equipement Electrique et Electronique), déchets des équipements sanitaires, articles de jardinage/bricolage et de sport/loisirs, vaisselle et bibelots, jouets, objets culturels) ont été classés par typologie, quantité et niveau de valorisation nécessaire.

Résultats de la caractérisation en déchèterie

Sont ici présentés les résultats qui proviennent du travail de caractérisation sur la déchèterie de Riom. Dès janvier 2020, il a été décidé d'élargir le périmètre aux déchèteries d'Ennezat et de Volvic-Châtel Guyon.

Au total, **0,985 tonne de déchets est potentiellement collectable par jour** sur la déchèterie de Riom, selon la répartition suivante :

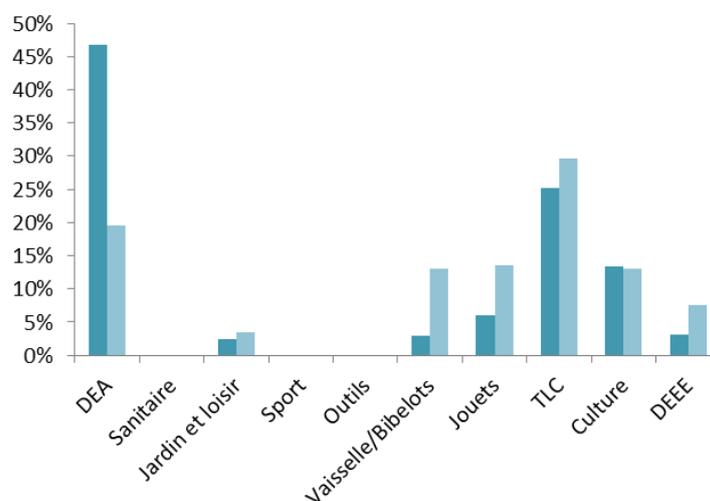


Figure 2: Résultat caractérisation amont déchèterie de RIOM

En tonnes, ce sont principalement des DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) et TLC (Textiles, Linge de maison et Chaussures) qui sont concernés. A noter que 75 % du gisement (en poids) entrent dans une filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) existante, soit les DEA, les TLC et les DEEE. Il faudra donc tenir compte de cette donnée dans le schéma d'organisation logistique et financier, puisqu'il existe un barème de soutien des éco-organismes.

Le potentiel de collecte annuelle est calculé de la façon suivante :

1. Moyenne par jour (sur base de l'expérimentation) = 0,985 tonne collectable
2. Nombre de jour d'ouverture annuelle = 312
3. Pondération saisonnière = non appliquée (0 %)¹
4. $312 * 0,985 = 308$ tonnes

De plus notre expérience nous prouve qu'il y a (sous réserve d'un plan de communication adapté) une dynamique d'apport volontaire pour tout nouveau projet. Cet apport volontaire peut être estimé à 50 tonnes.

Une collecte pour réemploi est déjà réalisée par 2 structures pour une estimation annuelle de 20 tonnes :

- L'association « Pain contre la faim », pour les TLC
- La fédération « Les mains ouvertes » pour les bibelots, livres, vaisselle, jouets et articles de puériculture

Au total, ce seraient ainsi 338 tonnes de déchets qui pourraient être réutilisées annuellement sur ce territoire.

¹ Une pondération saisonnière de 10% peut être appliquée pour revoir les tonnages à la baisse sur la base des chiffres de fréquentation de la déchèterie. Néanmoins, la caractérisation a eu lieu en janvier 2020 –période où la fréquentation des déchèteries est plus faible - En Copil du mois de janvier 2020, il a été décidé de ne pas en appliquer.

Synthèse des gisements identifiés

La synthèse ici présentée anticipe les projections pour les déchèteries d'Ennezat, Volvic et Chatel-Guyon.

	Riom	Ennezat	Volvic/Châtel Guyon
Tonnage collectable analyse (kg)	1975		
Tonnage collectable annuellement déchèterie (t)	308	L'analyse des gisements "in situ" ne faisant pas partie de la demande initiale, une projection théorique basée sur les tonnages encombrants collectés en 2019 est faite. En prenant 3% du gisement détournable on obtient 124 tonnes.	
Tonnage collectable annuellement AV (t)	50		
Taux de réutilisation global	47%		
Taux de valorisation global	93%		
Niveau de qualité du gisement			
Niveau 1 : nettoyage et tri	90%		
Niveau 2 : Réparation	10%		
Niveau 3 : Détournement	0%		
Taux de gisement concerné par une REP	75%		

Tableau 1: Synthèse des tonnages collectables

Grille de lecture du tableau: La caractérisation effectuée a montré un potentiel, sur le site de Riom, de **308 tonnes**. En ajoutant les apports volontaires de **50 tonnes** et en retranchant les collectes déjà effectuées de **20 tonnes** on s'aperçoit qu'on peut collecter 338 tonnes par an sur cette déchèterie. Sur ces gisements, **90%** sont d'assez bonne qualité pour être simplement nettoyés et triés (faible niveau de qualification nécessaire), tandis que **10%** doivent être réparés. **75%** des gisements réutilisables sont concernés par une filière REP.

A cela on ajoute la projection théorique des déchèteries de Ennezat, Volvic et Châtel Guyon de 124 tonnes.

Soit un potentiel global de +/- 500 tonnes.

Que peut-on en déduire pour le territoire du bassin de vie de Riom ?

- **Les gisements sont importants** : 308 tonnes, soit environ 8,3 % des déchets collectés sur la déchèterie de Riom (hors gravats et hors déchets verts) ;
- **L'articulation avec les REP est essentielle** : La majorité du tonnage étant couvert par une REP, il faudra prévoir les modalités de conventionnement avec la structure opérante.
- **Le niveau de qualification exigé est faible** : Les flux de niveau 1, nécessitant simplement un nettoyage et un tri, sont majoritaires.

Il s'agit ici d'un potentiel théorique maximal. Pour entrer dans un schéma plus opérationnel, il convient de partir sur des hypothèses réalistes de captation des gisements.

Hypothèses de captation des gisements

Sur ces gisements potentiels, un niveau de captation est visé par la collectivité. En effet, de cette projection dépend le calibrage de la structure (en m² mais aussi en ETP) ainsi que son modèle économique d'ensemble. Sont présentées ci-dessous les 3 hypothèses de collecte des gisements qui ont été étudiées.

Hypothèse 1 = maximale, captation de 100%

Pour atteindre ces objectifs, il faudrait :

- Un espace réemploi sur chaque déchèterie ;
- Une collecte journalière par l'opérateur ;
- Une formation des gardiens de déchèterie au diagnostic du potentiel de réemploi.

I. Hypothèse 1		N	N+1	N+2	N+3	N+4
Collecte en déchèterie						
	<i>tonnage issue des caractérisations</i>	308	324	340	357	374
	<i>hypothèse de captation</i>	100%	100%	100%	100%	100%
	<i>tonnage effectif collectable</i>	308	324	340	357	374
Collecte en apport volontaire						
	<i>tonnage issue du retour expérience</i>	50	50	50	50	50
	<i>hypothèse de captation</i>	50%	50%	50%	50%	50%
	<i>tonnage effectif collectable</i>	25	25	25	25	25
Tonnage déjà collecté		20	20	20	20	20
Total tonnage collectable en vue de réemploi		313	329	345	362	379
Taux de collecte en kg/hab/an		9,85	10,33	10,84	11,37	11,93

Hypothèse 2 = médium, captation de 50% la première année

Pour atteindre ces objectifs il faudrait :

- Un espace réemploi sur chaque déchèterie ;
- Une collecte tous les 15 jours par l'opérateur ;
- Une formation des gardiens de déchèterie au diagnostic du potentiel de réemploi.

II. Hypothèse 2						
		N	N+1	N+2	N+3	N+4
Collecte en déchèterie						
	<i>tonnage issue des caractérisations</i>	308	324	340	357	374
	<i>hypothèse de captation</i>	50%	55%	60%	65%	70%
	<i>tonnage effectif collectable</i>	154	178	204	232	262
Collecte en apport volontaire						
	<i>tonnage issue du retour expérience</i>	50	50	50	50	50
	<i>hypothèse de captation</i>	50%	50%	50%	50%	50%
	<i>tonnage effectif collectable</i>	25	25	25	25	25
Tonnage déjà collecté		20	20	20	20	20
Total tonnage collectable en vue de réemploi		159	183	209	237	267

Taux de collecte en kg/hab/an	5,00	5,75	6,57	7,45	8,40
--------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Hypothèse 3 = minimum, captation de 10% la première année

Pour atteindre ces objectifs il faut :

- Un espace réemploi sur chaque déchèterie ;
- Une collecte 1 fois par mois par l'opérateur ;
- Une formation des gardiens de déchèterie au diagnostic du potentiel de réemploi.

III. Hypothèse 3						
		N	N+1	N+2	N+3	N+4
Collecte en déchèterie						
	<i>tonnage issue des caractérisations</i>	308	324	340	357	374
	<i>hypothèse de captation</i>	10%	20%	30%	40%	50%
	<i>tonnage effectif collectable</i>	31	65	102	143	187
Collecte en apport volontaire						
	<i>tonnage issue du retour expérience</i>	50	50	50	50	50
	<i>hypothèse de captation</i>	50%	50%	50%	50%	50%
	<i>tonnage effectif collectable</i>	25	25	25	25	25
Tonnage déjà collecté		20	20	20	20	20
Total tonnage collectable en vue de réemploi		36	70	107	148	192

Taux de collecte en kg/hab/an	1,13	2,19	3,36	4,64	6,05
--------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Suite à la présentation de l'analyse des gisements, couplée au fait que le mois de janvier est le mois de plus faible fréquentation de la déchèterie², **le comité de pilotage (COFIL) a orienté l'hypothèse de captation réaliste et atteignable vers l'hypothèse 1. Le potentiel pour une structure de réemploi serait donc d'une collecte de 380 tonnes par an au bout de quatre ans.**

² Données issues du suivi des fréquentations des déchèteries par les services du SBA

Modalités de collecte

Les collectes des gisements pour la recyclerie pourront être réalisées grâce :

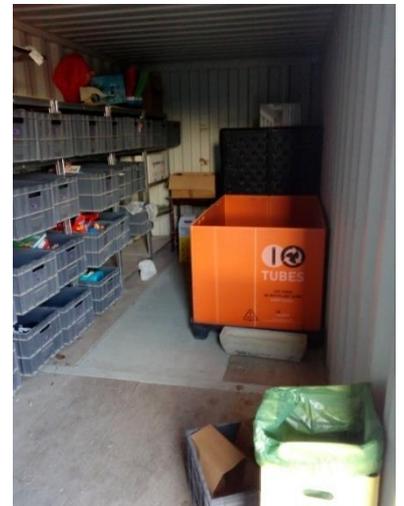
- A l'apport volontaire des particuliers et professionnels sur le site de la recyclerie ;
- Aux collectes à domicile ;
- Aux collectes en déchèteries : bien que la caractérisation des gisements ait été réalisée uniquement sur l'une d'entre elle, la collecte pourrait s'effectuer sur 4 déchèteries du SBA :
 - Chatel-Guyon
 - Ennezat
 - Riom
 - Volvic

Afin d'éviter toute utilisation inadéquate des espaces réemploi par le grand public, il est recommandé d'effectuer des collectes quotidiennes.

Des espaces réemploi identifiés

Pour les collectes en déchèteries, la mise en place d'espaces réemploi est indispensable : ils permettent de collecter des biens pour les acheminer vers les espaces de tri et de vente.

Un espace réemploi est déjà mis en place à la déchèterie de Riom.



Aperçu de l'organisation actuelle de l'espace réemploi (de gauche à droite)

Cet espace de 28m² et l'organisation de collectes quotidiennes faciliteront l'atteinte des objectifs de la recyclerie. Les agents des déchèteries sont déjà formés par le SBA à l'utilisation de ces espaces, aux gisements réemployables et à leur manipulation.

Ces espaces réemploi devront être adaptés à ce changement de destination (réaménagement, visibilité...).

II Volet investissement

Le site de Riom

Descriptif du site

La recyclerie sera accolée à la déchetterie de Riom. Les deux sites fonctionneront en synergie : tous les éléments réemployables seront orientés vers la recyclerie par le biais des gardiens de déchetterie. La recyclerie bénéficiera d'une ouverture élargie avec un fonctionnement indépendant de la déchetterie (horaires, accès...).

Le site de Riom sera donc transformé afin de laisser place au réemploi et à la valorisation. L'aménagement sera adapté aux nouvelles fonctions du site.

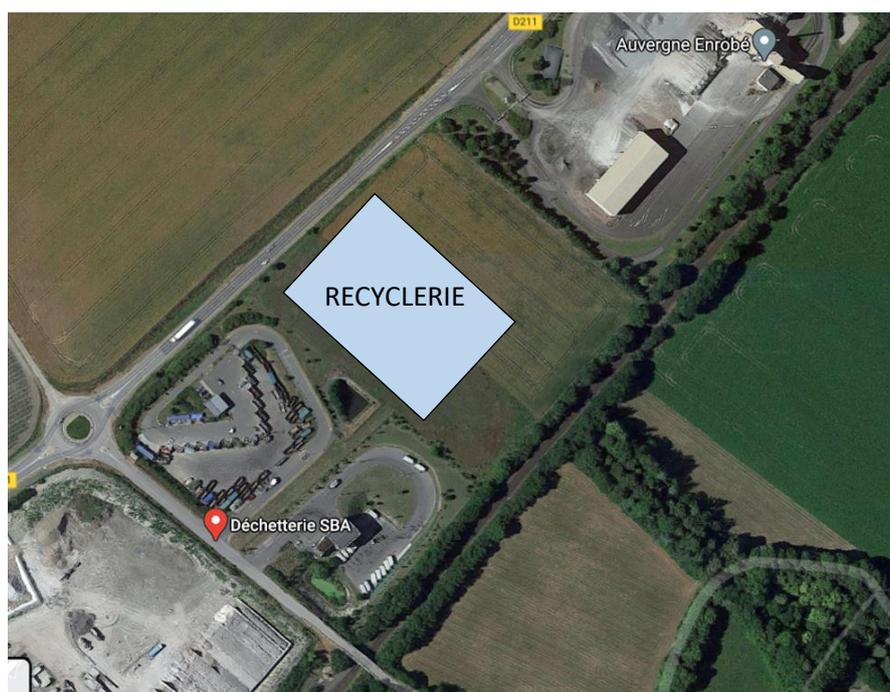
Le site ne sera loué qu'à la fin des travaux de construction de la part du SBA. Même si les principaux investissements seront portés par le SBA, le porteur de projet sera concerté afin de dessiner en commun le projet de construction des locaux. Il s'agira notamment de s'assurer de l'opérationnalité de l'activité.

La communauté d'agglomération RLV mène actuellement une réflexion sur l'extension du réseau de transport en commun afin d'assurer la desserte du site et d'en faciliter l'accessibilité.

La recyclerie sera le support de plusieurs activités qui peuvent être sur le lieu d'exploitation de la recyclerie ou bien délocalisées sur le site du porteur de projet.

L'organisation de l'espace est à imaginer par le ou les porteurs de projet. Un exemple de plan d'organisation du local peut être proposé.

Le porteur de projet doit quantifier le foncier nécessaire et évaluer ses besoins : compléter l'annexe 2.



Investissements productifs nécessaires

L'exploitation de l'activité nécessitera certains investissements. Ces investissements peuvent être séparés en trois catégories :

- Les véhicules, qui seront à la charge du porteur de projet, car cela lui permettra de choisir les modèles appropriés et de l'entretenir, voire de mutualiser certains véhicules avec des activités déjà existantes.
- Le matériel productif amortissable sur 5 ans ou plus, qui sera à la charge du SBA pour le lancement de l'activité (immobilier, bureau). L'objectif est de mettre à disposition un bâtiment prêt à équiper.
- Le reste du matériel non amortissable, sera à la charge du porteur de projet.

Estimation des investissements

Le porteur de projet reste libre pour les investissements restant à leur charge.

Calendrier estimatif prévisionnel

Il s'agit d'un travail de co-construction qui est envisagé entre le SBA et les partenaires qui répondront à l'AMI. Le processus de proposition et de sélection se déroulera en plusieurs phases :

Etape du projet	Date
Examen des candidatures	30 avril 2022
Constitution du groupe de travail à partir des candidats sélectionnés, proposition d'un scénario organisationnel	Mai 2022
Validation en comité syndical	2022
Construction du bâtiment	2023-2024
Démarrage de l'exploitation	2023-2024

Ce calendrier est un calendrier prévisionnel qui pourra être modifié en fonction des contraintes inhérentes au projet.

III Volet fonctionnement : de fortes ambitions

Objectifs en termes d'activités

Il est attendu que le porteur de projet puisse proposer une exploitation opérationnelle et ambitieuse de la future structure de réemploi. Tout d'abord, en termes de tonnages, les gisements valorisés ont vocation à s'approcher des gisements réutilisables identifiés dans le diagnostic. Cette performance – qui sera nécessairement progressive – constitue en effet un gage de bonne utilisation des locaux spacieux prévus. Si la collecte en déchèterie est préconisée comme source majoritaire, d'autres sources d'approvisionnement peuvent être proposées.

En termes de performances, ensuite, il sera nécessaire d'atteindre un taux de réutilisation de 55%, soit un petit peu plus que le niveau minimum requis par l'ADEME pour l'octroi de ses soutiens. Au vu de la qualité des gisements, ce taux semble tout à fait atteignable et sera favorisé par la mise en place attendue d'activités de réparation, notamment pour les DEEE et l'ameublement. La future structure doit ainsi pouvoir organiser des activités de collecte, de tri, de réparation, de vente, mais aussi de sensibilisation, afin de constituer un lieu de vie.

Le porteur de projet devra nécessairement communiquer au SBA la nature et le poids des biens vendus, ainsi que les objets non valorisables.

Le SBA attend une réponse aux activités suivantes :

- Collecte en déchèteries
- Collecte à domicile
- Vente
- Démantèlement de divers produits dans le but d'augmenter les taux de valorisation matière
- Relooking de meuble
- Réparation de DEEE

De plus, une proposition permettant le réemploi des matériaux de construction serait appréciée.

Toutefois, le porteur de projet peut se positionner sur une seule activité. Il peut également proposer d'autres éventuelles activités en faisant preuve d'initiative qui serait pertinente pour le territoire.

En termes de ressources humaines, les porteurs de projet ont vocation à proposer une organisation cohérente avec la valorisation des tonnes de gisements identifiées. Pour ce faire, la mobilisation d'un mix d'emplois de droit commun et d'emplois en insertion est souhaitable. La part du bénévolat, si elle peut être prise en compte, n'a pas vocation à occuper une part importante des tâches à réaliser. Les emplois pérennes pourraient concerner principalement les fonctions support, encadrants techniques, chargés de sensibilisation.

Le chantier d'insertion sera porté par la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans via le financement de tout ou partie des postes d'emploi en insertion.

Le porteur de projet doit présenter son expérience dans le domaine de l'insertion et du retour à l'emploi, son public cible et proposer une structuration d'emplois : compléter l'annexe 3.

Modèle économique en fonctionnement

Si les charges peuvent être réduites par l'absence de loyer au démarrage, elles nécessitent malgré tout des recettes importantes dès la première année. La vente de marchandises et les aides aux postes en insertion ont ainsi vocation à équilibrer le compte de résultat. L'équilibre du compte de résultat n'est cependant pas suffisant : en effet, pour toute activité économique, les questions de trésorerie et de capacité de réponse aux aléas imposent un fonds de roulement qui peut être estimé à 30% des charges annuelles.

Si le SBA est susceptible de mettre à disposition du porteur de projet le bâtiment à titre gracieux au démarrage du projet, le modèle économique doit pouvoir permettre de mettre en place un loyer au bout de 3 à 5 ans correspondant au prix du marché de RLV.

Dès lors, le SBA sera attentif à ce que les porteurs de projet puissent proposer une organisation capable de dégager des excédents susceptibles de répondre à un besoin en fonds de roulement de cet ordre de grandeur.

Le choix d'un porteur de projet est subordonné à la preuve apportée par les structures de la viabilité de l'exploitation, sans apport additionnel de la collectivité.

Enfin, une aide pérenne est à prendre en considération : le porteur de projet pourra soumettre des propositions de soutien des collectivités telles que la prise en charge des encombrants, l'accès gratuit en déchèterie, la prise en charge du loyer sur une période, aides à l'insertion, etc. Ces aides pourront cependant être conditionnées à l'atteinte d'objectifs concernant les taux de réemploi.

Le porteur de projet doit proposer un modèle économique viable : compléter l'annexe 4.

IV Modalités de participation à l'AMI

Qui peut se manifester ?

Toute structure de l'ESS peut proposer un projet pour le montage et l'exploitation de la recyclerie. Un porteur de projet seul, ou un groupement d'acteurs, sont possibles. En cas de groupement, la gouvernance doit être explicitée, afin que les responsabilités soient clairement définies, avec un interlocuteur principal de la collectivité.

Comment se manifester ?

Il s'agit de soumettre une proposition de projet avant le 30 avril 2022, par envoi de courriel à l'adresse suivante : laura.dureuil@sba63.fr

La réponse doit inclure :

- Description de la ou des structures et de la gouvernance proposée (2 pages maximum)
- Description du projet, des objectifs poursuivis et des modalités proposées (5 pages maximum)

- Présentation d'un budget équilibré sur 5 ans dans le cadre des contraintes fixées, en investissement comme en fonctionnement (2 pages)
- Présentation des personnes mobilisées dans le projet (qualifications, etc.)
- Présentation des documents relatifs à la ou les structures candidates (Kbis ou équivalent) et à leur situation financière (dernier bilan et compte de résultat approuvé)
- Un calendrier estimatif (1 page)
- Formulaire de contact de la personne référente
- Les documents annexes complétés.

Critères de sélection

Le Syndicat du Bois de l'Aumône, en lien avec RLV et ses partenaires institutionnels, sera appelé à procéder à l'examen des candidatures lors de l'organisation d'un jury de sélection. Il se réserve le droit de contacter les candidats pour des compléments d'informations ou des explications. Les critères suivants seront évalués dans l'étude des projets :

- Organisation et moyens humains
- Moyens matériels
- Structuration et fonctionnement (gouvernance)
- Aspects règlementaires
- Aspects financiers
- Ambitions du projet sur les plans social et environnemental

Il est rappelé que la présélection d'un ou de plusieurs porteurs de projet, lors de l'AMI, ne fait pas office de contractualisation. L'AMI permet au Syndicat du Bois de l'Aumône d'identifier des partenaires potentiels pour aller plus loin.

Renseignements complémentaires

Dans la construction du projet, toute demande de renseignements doit s'effectuer par mail à l'adresse suivante : laura.dureuil@sba63.fr ou par téléphone au 06 24 25 39 78.

Annexe 1 : Tableau des surfaces concernées

	Surface minimum	Surface médium	Surface idéale	Commentaire
• Bâti couvert				
Déchargement et stockage				
Déchargement				
Zone apport Volontaire				
Pré tri				
Stockage avant ateliers				
Stockage après ateliers				
Sous total				
Ateliers fermés et couverts - rez de chaussée				
Textile : tri et nettoyage				
DEEE				
DEA				
Sanitaire				
Jardin et loisir				
Sport				
Outils				
Vaisselle – Bibelots				
Jouets				
Culture				
Boutique				
Sous total				
Etage ou plein pied				
Espaces salariés (vestiaire, sanitaires, douches et cafétéria...)				
Salles de réunion – formation				
Espace accueil - salle attente				
Bureaux (administratifs + social)				
Sous total				
Toutes surfaces				

extérieures				
Plateforme benne pour non-réemployables				
Parking				
Aire de retournement				
Voiries techniques				
Espaces verts				
Sous-total				
TOTAL				

- Autres suggestions/ demandes ?

- Courant 2022, y'a-t-il des activités que vous pourriez déjà initier ?

Le candidat détaillera la possibilité de son action avant la mise à disposition du bâtiment.

Annexe 2 : Tableau détaillé des moyens matériels nécessaires au projet

Descriptif	Quantité	Déjà propriété de la structure	Coût
...			

Descriptif	Quantité	A acquérir	Coût
...			

Annexe 3 : Tableau de structuration des emplois

	Déjà présent dans la structure	Prévu pour le projet (création de postes)
Nombre de salariés : <ul style="list-style-type: none">• CDI/ emplois pérennes• CDDI• Autres		
Nombre de bénévoles		

Annexe 4 : Budget prévisionnel de l'année 1 à 5

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Recettes (dont part d'aides publiques...)					
Dépenses					

Annexe 5 : Liste des acteurs contactés lors de l'étude de faisabilité du projet (non exhaustive et évolutive)

	Collecte en déchèterie	Collecte à domicile (prestation ?)	Vente	Vélos	Démantèlement	Relooking meubles	DEEE	Textiles	Bois	Articles de Sports / jeux / jouets	Matériaux	Livres	Meubles et déco en carton ?
Ressourcerie En'ramise	X	X	X										
Recyclerie la Madeline			X	X		X	X			X		X	X
Kadon												X	
Mélabatik											X		
Les mains ouvertes (Gerzai)	X	X	X	X	X			X		X			X
Envie							X						
Emmaus Puy-Guilhaume		X	X					X					
Emmaus et CADA Bussières et Pruns et Aigueperse		X	X					X					
Association Du Chaos naissent les étoiles						X		Upcycling	X				
Le Palais et PCLF								X					
Avenir insertion				X		?			X				
Re-cycle 63				X			Ordinateurs ?						
Les naufragés de la Vie (Maringues, Combronde et Randan)								X					
Secours populaire : Comité de Riom													
Secours Catholique													
AVIE - Riom								X					
Nouvelle vie						X							
Insert'fac		X			X	?		X	X		X		
CMA													
Service déchetterie SBA													
Association pour la promotion des gîtans et voyageurs en auvergne													
Lycée Marie Laurencin (mode / habillement / broderie / ameublement)								?					
Lycée PJB ? (BTP / Bois / etc.)												?	
Partenariat Fablab ?													
Projet de recyclage du plastique de JéRecycleParc ?													